

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

## COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 16 septembre 2024

Membres en exercice : 9	Date de la convocation: 10/09/2024 <i>L'an deux mille vingt-quatre et le seize septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel PHILIP</i>
Présents : 7	<b>Présents :</b> Michel PHILIP, Guy ALBRAND, Bernard RENOY, Emmanuel GHIOTTI, Yannick BOYER, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD
Votants: 8	
Pour: 8	<b>Représentés:</b> Jean-Claude GILLON par Emmanuel GHIOTTI
Contre: 0	<b>Excusés:</b> Alexandre BORRELLY
Abstentions: 0	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Nathalie UBAUD

### Objet: Attribution du marché de travaux dans le cadre de la requalification et l'extension de l'école de Venterol pour le dévoiement des réseaux. - DE\_2024\_054

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée afin de dévier les réseaux secs et humides implantés sur l'emprise du projet de requalification de l'école. Il est rappelé que ces éléments n'ont pas été intégrés dans le marché initial car ces derniers ont été découverts une fois le marché initial attribué. Ainsi et afin de mutualiser les coûts il a été proposé de réaliser des tranchées communes pour l'ensemble des réseaux concernés. Le Maire précise que ces dévoiements sont essentiels afin de pouvoir raccorder la nouvelle école à l'eau potable, l'assainissement et l'électricité.

Cette consultation a été lancée le 20 août 2024 pour une remise des offres fixée au 5 septembre 2024 à 12H00. Deux candidatures ont été réceptionnées avant la date limite de remise des offres.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir le prestataire suivant :

- SAS CUGNET, 05130 VENTEROL pour un montant maximum de 40 000€ HT.

Les coûts unitaires des matériels et des prestations sont détaillés dans le bordereau des prix unitaires transmis par le candidat.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

<b>DECIDE de retenir la proposition</b> du Maire et de valider ainsi l'analyse de offres Dépôt de la délibération au Maire et au Conseil Municipal
<b>APPROUVE les clauses du marché</b> définie ci-dessus et à passer le marché avec :
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/09/2024 004-210402343-20240916-DE_2024_054-DE

- SAS CUGNET, 05130 VENTEROL

- AUTORISE le Président de la Communauté de communes Serre Ponçon Val d'Avance à signer les pièces constitutives du marché avec les candidats retenus et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre, conformément à la délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Venterol et la CCSPVA
- DIT que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

Michel PHILIP



AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/09/2024 004-210402343-20240916-DE_2024_054-DE